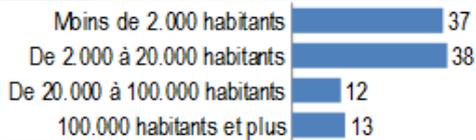
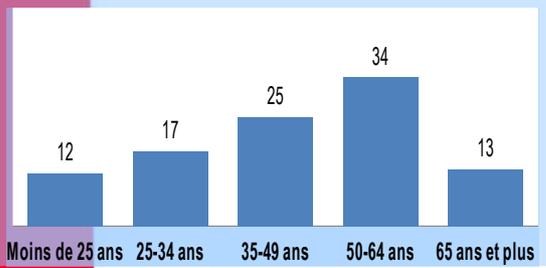


Fiche-synthèse PGRI - Consultation du public



Déroulement de la consultation du public :

- Consultation ouverte du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 ;
- Réponse possible par questionnaire en ligne, questionnaire papier, courrier sur papier libre ;
- 606 enquêtes exploitables (parfois partiellement) ;
- Profil des répondants : > 50 ans (47%) ; habitant une commune < 20 000 habitants (75 %)

1) Large approbation de certaines propositions :

- Pour améliorer la sécurité vis à vis des inondations :

- interdiction/limitation des constructions en zones inondables (96 %),
- augmentation des moyens financiers de lutte contre les inondations (79 %),
- développement d'exercices de simulations (79 %) ;

- Pour diminuer les inondations en zones habitées à cause des précipitations :

- permettre aux cours d'eau de s'épancher dans des espaces inondables (95 %) ;
- limiter l'artificialisation des sols (96 %) ;

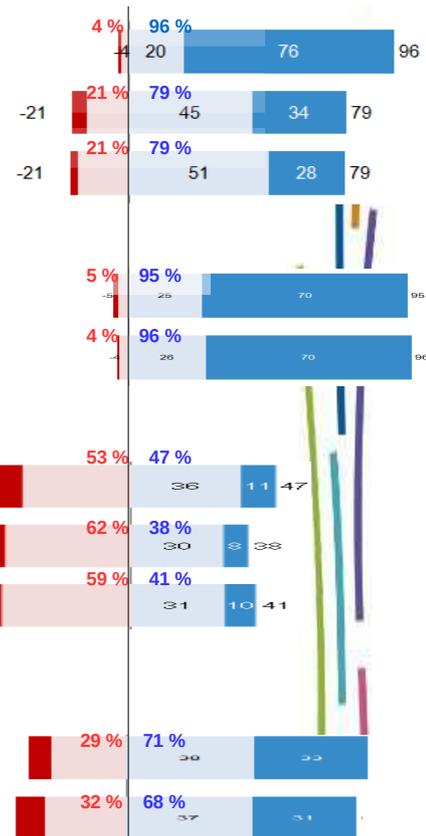
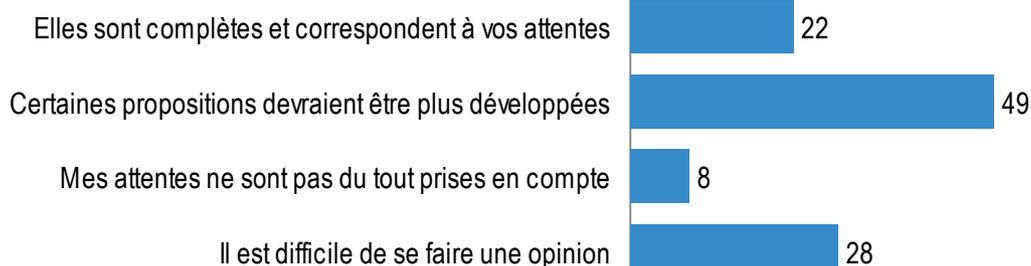
2) Déficit d'information relevé par plus d'1 participant sur 2

- Assez informé sur l'exposition du territoire (47 %) ;
- Assez informé sur les actions de prévention (38 %) ;
- Assez informé sur les dispositifs d'alerte et de prévision (41 %) ;

3) Plus de 2/3 des participants souhaitent :

- une solidarité financière pour financer la lutte contre les inondations (71%) ;
- des structures dédiées à la bonne gestion territoriale des inondations (68%) ;

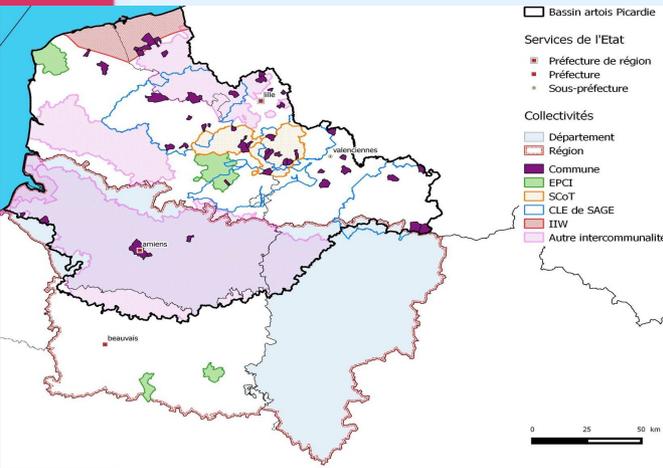
4) Les actions proposées par le PGRI gagneraient à être plus développées et mieux communiquées.



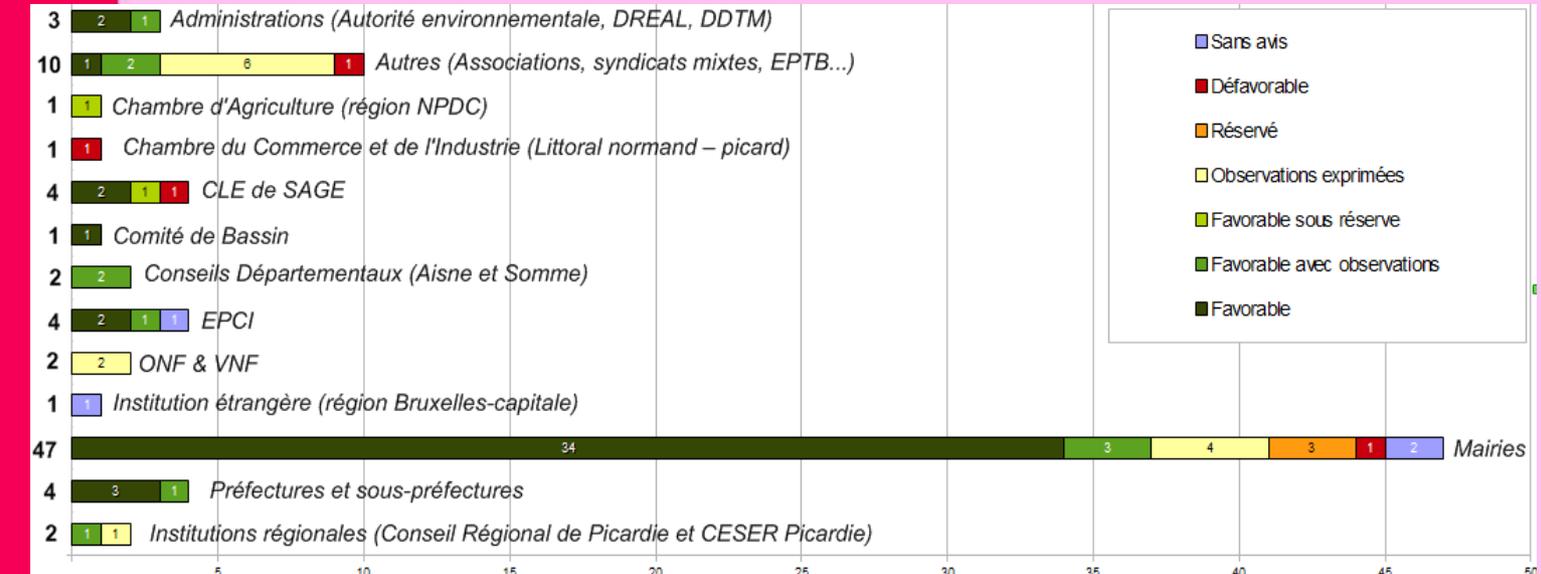
Fiche-synthèse PGRI - Consultation des parties prenantes

Éléments-clés de la consultation des parties prenantes :

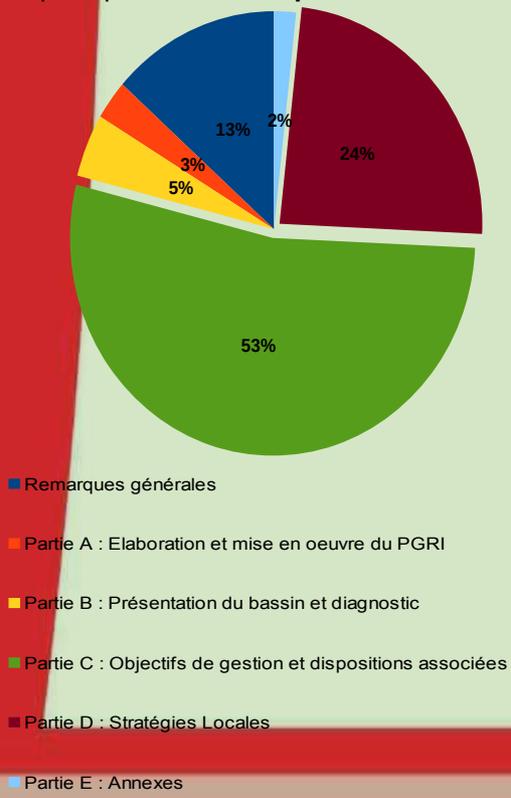
- Consultation officiellement ouverte du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015, mais prise en compte des réponses jusque mi juin 2015 ;
- Sur le Bassin, consultation des :
 - 2483 communes,
 - EPCI (Établissement public de coopération intercommunale),
 - Syndicats mixtes de SCoT,
 - EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin),
 - Chambres d'Agricultures régionales,
 - Chambres de Commerce et de l'Industrie,
 - CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional),
 - Conservatoire du littoral,
 - Parcs Naturels régionaux,
 - CLE (Commission locale de l'eau)
- 84 réponses reçues, 171 remarques et demandes identifiées



Les avis sont majoritairement issus des communes et intercommunalités, et sont plutôt favorables (74 % des avis exprimés)



171 remarques ont été identifiées, portant principalement sur la partie C du PGRI



Les objectifs 1 & 2 et les dispositions 1, 2, 8 et 13 ont suscité le plus de remarques

Remarque générale partie C	1	1%
Objectif 1	28	31%
Objectif 2	30	33%
Objectif 3	13	14%
Objectif 4	11	12%
Objectif 5	8	9%
Total remarques partie C	91	100%

Bilan de cette consultation :

- 88 remarques (51%) ont mené à des modifications du PGRI ;
- 90 pages sur 200 (45%) ont été modifiées ;
- Un courrier de réponse, accompagné du tableau de synthèse, sera adressé à chaque entité ayant émis un avis.

Disposition 1	Respecter les principes de prévention du risque dans l'aménagement du territoire et d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées	13	16%
Disposition 2	Orienter l'urbanisation des territoires en dehors des zones inondables et assurer un suivi de l'évolution des enjeux exposés dans les documents d'urbanisme d'aménagement dans les zones inondables constructibles sous conditions	9	11%
Disposition 13	Favoriser le maintien des éléments du paysage participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion, et mettre en œuvre des programmes d'action adaptés dans les zones à risque	7	9%
Disposition 8	Stopper la disparition et la dégradation des zones humides – Préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	6	8%

44 % des remarques portent sur ces seules 4 dispositions